

**Politique de la Ville - Dispositif «A TIRE D'AILE» - Encaissement
et réaffectation d'une participation du District**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Dispositif d'Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange «A TIRE D'AILE», mis en place par délibération du 22 avril 1996, a permis, durant les vacances de la Toussaint, à 24 jeunes Bisontins de participer au balisage de sentiers de randonnée pédestre mis en place par le District du Grand Besançon.

Dans ce cadre, le District du Grand Besançon apporte un financement correspondant au montant des chèques vacances reçus par ces jeunes soit 12 000 F.

Il convient d'encaisser cette somme et de la réaffecter sur les crédits inscrits pour l'acquisition des chèques vacances.

Le Conseil Municipal est invité à inscrire au budget supplémentaire 1996 une somme de 12 000 F qui sera encaissée en recettes au chapitre 92.242.7478.95005. 47030 et réaffectée en dépenses au chapitre 92.242.6288.95005.47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 27 décembre 1996.